



La Mairie est ouverte au public du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30. Ouverture prolongée le jeudi jusqu'à 19h30

### La Ville de Versoix obtient le Label Cité de l'Énergie

C'est avec une certaine fierté que les Autorités ont appris la décision de la Commission du Label d'octroyer le Label Cité de l'énergie à la Ville de Versoix. Le document peut être consulté sur le site Internet de la Commune à l'adresse www.versoix.ch. Une cérémonie de remise officielle du label aura lieu dans le courant de l'automne. Nous ne manquerons pas de vous donner plus d'information à ce moment (voir également l'article à la page 12).



eupean energy award

### Parc provisoire pour chiens au chemin Vandelle no. 8

Propriétaires de chiens, vous pouvez lors vos promenades entrer dans ce périmètre qui est provisoirement transformé en parc, ceci jusqu'à l'ouverture du chantier dans le cadre des aménagements de Versoix Centre Ville. Nous vous remercions de respecter l'environnement et d'utiliser les caninettes à proximité.



### Taille des haies

Propriétaires, pensez à tailler vos haies et vos arbres toute l'année pour permettre le passage des piétons avec poussettes sur les trottoirs et la visibilité de tout panneau de signalisation. Rappel :

- toutes les branches qui s'étendent sur la voie publique doivent être coupées jusqu'à une hauteur de 4,50 mètres au dessus du niveau de la chaussée;
- les haies doivent être taillées à une hauteur maximum de 2 mètres et ne pas empiéter sur la voie publique.



### Un logo pour le projet urbanistique de Versoix Centre-Ville

Dans le dernier numéro, nous vous informions que le Conseil Administratif avait choisi le logo qui sera utilisé pour la communication relative au projet de Versoix Centre-Ville. Malheureusement, suite à «bug informatique» le logo n'a pas été imprimé. Voici donc l'erreur corrigée en vous rappelant que le logo a été réalisé par le bureau versoisien Helena Zanelli Création et qu'il est décliné en couleur bleue sauf le rond central qui est de couleur rouge.



## «Quel projet de convention entre la Ville de Versoix et les clubs sportifs»

Réponse à Monsieur MARRO suite à son article paru dans le Versoix-Région de juin 2008

D'entrée de cause, je tiens à préciser que cette convention est actuellement à l'étude et qu'elle n'a pas encore été soumise à tous les clubs sportifs de la Ville de Versoix. Par conséquent cette convention n'a pas été acceptée définitivement ni votée par la commission des sports.

Il est vrai cher Monsieur Marro, que nous arrivons à saturation de l'utilisation des infrastructures mises à disposition des sociétés sportives qui ont tendance à se multiplier à Versoix. Il en résulte que des habitants de Versoix se retrouvent en liste d'attente pour entrer dans certains clubs et avoir la possibilité de pratiquer leur sport favori, alors que d'autres personnes habitant dans les communes limitrophes utilisent les magnifiques installations versoisennes en payant les mêmes cotisations

que nos concitoyens. Ce n'est pas normal et nous ne pouvons pas concevoir que cet état de fait puisse continuer et se développer. C'est pourquoi nous avons pensé instaurer une sorte de taxe de séjour, comme cela se pratique dans beaucoup de stations de montagne.

Vous posez la question, « pourquoi les sportifs d'autres communes pratiquent-ils leur sport à Versoix? ». C'est évident, cher Monsieur Marro, nous avons investi dans la construction d'installations multiples et d'excellente qualité alors que d'autres communes n'en ont tout simplement pas ou alors leurs infrastructures ne sont pas adaptées aux exigences actuelles du sport. D'autre part, nous avons un nouveau problème qui se pose à nous, à savoir la représentativité

des Versoisien dans les différents comités des sociétés sportives. Là je vous rappelle que le Conseiller administratif délégué aux sports a proposé d'étudier la possibilité de demander que plus de 50% des membres soient des citoyens versoisien ; ce n'est donc pas une idée géniale de Monsieur Marro. Par contre, votre idée de faire payer certains frais d'entretien des installations aux clubs me paraît pour le moins étonnante. En effet, d'un côté nous versons des subventions pour les différents mouvements juniors et, de l'autre, nous devrions facturer des frais d'entretien (vive les vases communicants). Par ailleurs, je vais proposer à la commission des sports de déterminer dans quelle mesure il serait possible de développer une collaboration financière intercommunale, ce qui rendrait notre convention caduque.

Enfin, où je suis d'accord avec vous, c'est qu'il est bien évidemment essentiel de faire tout notre possible pour développer le sport (pour la santé et la convivialité entre habitants de Versoix), mais en premier lieu pour les Versoisien.

En conclusion, il n'est pas facile de contenter tout le monde. Mais nous nous devons de satisfaire la grande majorité de nos citoyens, c'est pourquoi ladite convention est toujours à l'étude et devrait être définitivement votée cet automne à la commission des sports.

Claude Genequand  
Conseiller Administratif  
de la Ville de Versoix

## Les jeunes s'investissent dans les TAG

Depuis quelques années des jeunes Versoisien s'impliquent d'une manière différente dans la communauté. Si tout a commencé par leurs présences dans l'encadrement des fêtes des promotions, quelques projets ont vu le jour depuis.

Avec l'aide des Travailleurs Sociaux Hors Murs (TSHM), François et Paul, ces jeunes se sont impliqués dans l'embellissement de nos murs. Nous avons commencé par la décoration de la rampe de lancement des caisses

à savon, suivie d'une exposition à la salle communale. Vous avez pu l'admirer lors de la fête de la jeunesse du 4 mai passé. Le projet s'est poursuivi avec la décoration complète du cabanon de chantier qui sert de bureau à la société Canidos, implantée sur les terrains de la Bécassière.

Si ces deux chantiers ont pu voir le jour grâce au travail en réseau des services sécurité et social, aux moyens et infrastructures mises à disposition de nos jeunes artistes, il est réjouissant de penser que

plusieurs autres projets verront le jour dans un futur proche.

Renaud et Mathias ont l'avenir de ces fresques dans leurs mains, Paul (TSHM) et Jean-Michel (ASM) gardent un œil sur le projet car les jeunes doivent présenter un dossier complet, des dessins de départ comprenant un budget précis, du nombre de sprays au temps passé à la réalisation de leurs œuvres.

Ces jeunes n'ont pas hésité, ils

ont osé s'exposer aux critiques de leurs amis. Ils ont eu le courage de soumettre aux magistrats et chefs de service de la commune un travail socioculturel concret. Pourvu qu'ils puissent ainsi démontrer que le Tag n'est pas qu'une déprédation urbaine, mais bien un art de rue, à suivre...

Pour contacter les artistes :  
Renaud 078 645 25 73  
Mathias 0033 627 444 666



## Rappel à propos du ramassage de la ferraille

Nous vous rappelons que les déchets encombrants ne font l'objet d'aucune tournée hebdomadaire ou mensuelle à Versoix. Trop souvent, les gens confondent la levée de la ferraille avec celle des encombrants. La ferraille comprend tous les objets métalliques, mais aussi les frigos, cuisinières, fours, congélateurs, lave-vaisselle, tôles, lits, jantes, chaises, casseroles, métaux non ferreux, sèche-linge, lave-linge, câbles électriques, appareils électroménagers, or-

dinateurs, imprimantes, écrans, appareils électroniques TV, vélos, cyclomoteurs, scooters. Les déchets encombrants composés notamment de morceaux de bois ouvrés, fauteuils, canapés, meubles en bois, plaques en verre, objets en plastique doivent être amenés à l'espace récupération des Chânats à Bellevue. Toutes les infos sont sur le site Internet de la Commune à l'adresse [www.versoix.ch](http://www.versoix.ch)

